

1. Légende-type selon règlement Grand-Ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier

Délimitation du PAP et des zones du PAG délimitation du PAP délimitation des différentes zones du PAG Courbes de niveau

nombre d'étages en retrait

nombre de niveaux sous combles

terrain existant

Nombre de niveaux nombre de niveaux pleins

+1,2,...\$ nombre de niveaux en sous-sol Hauteur des constructions hauteur à la comiche de x mètres

hauteur à l'acrotère de x mètres hauteur au faîte de x mètres Types, dispositions et nombre des constructions constructions en ordre contigu

constructions en ordre non contigu x maisons isolées x maisons jumelées

x maisons en bande Types et nombres de logements

x logements de type unifamilial x logements de type bifamilial x logements de type collectif

toiture plate

tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé alignement obligatoire pour dépendances - | | | | | |

> limites de surfaces constructibles pour dépendances limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots lot projeté

îlot projeté

terrains cédés au domaine public communal

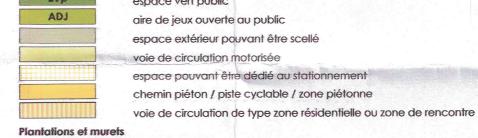
pourcentage minimal en surface construite min x%

espace vert privé

brute à dédier au logement par construction pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction pourcentage obligatoire en surface construite brute

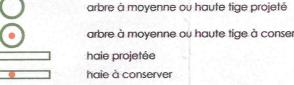
de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics



espace vert public aire de jeux ouverte au public espace extérieur pouvant être scellé

voie de circulation motorisée espace pouvant être dédié au stationnement chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne



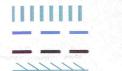
arbre à moyenne ou haute tige à conserver haie projetée haie à conserver muret projetés

Servitudes

servitude de type urbanistique servitude écologique

servitude de passage élément bâti ou naturel à sauvegarder

muret à conserver



rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales canalisation pour eaux pluviales (projetée) canalisation pour eaux usées (projetée) fossé ouvert pour eaux pluviales

2. Eléments complémentaires à la légende-type selon réglement Grand-Ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"



accès / sortie garage bâtiment existant (à démolir) surface bâtie selon article 9.2 point b) du réglement des bâtisses (prof. 2.00 m et max 1/2 de la largeur de la façade soit avant, soit arrière)

arbre résineux à conserver ou non (au choix)

servitude "canalisations et/ou écoulement et rétention des eaux pluviales" canalisation pour eaux mixtes (existante) buissons, brousse, arbustes existants à conserver

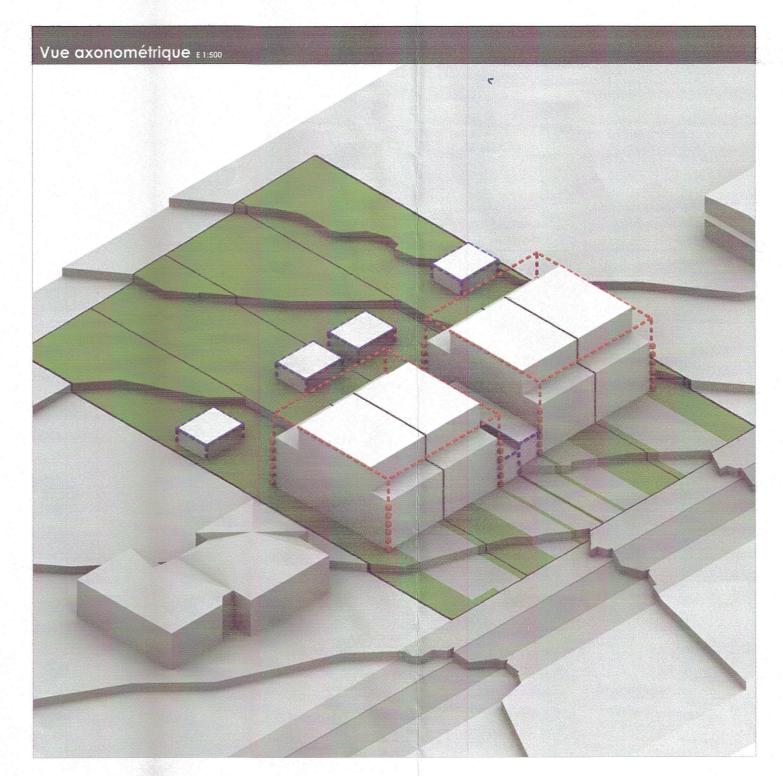
hauteur à l'acrotère dernier niveau plein hauteur à l'acrotère étage en retrait

Coupe schématique B-B' - gabarit théorique maximal E 1:250 ha2 max = 10mhal max = 7mha1 max = 7mVoiume plein Volume plein Axe de la rue,

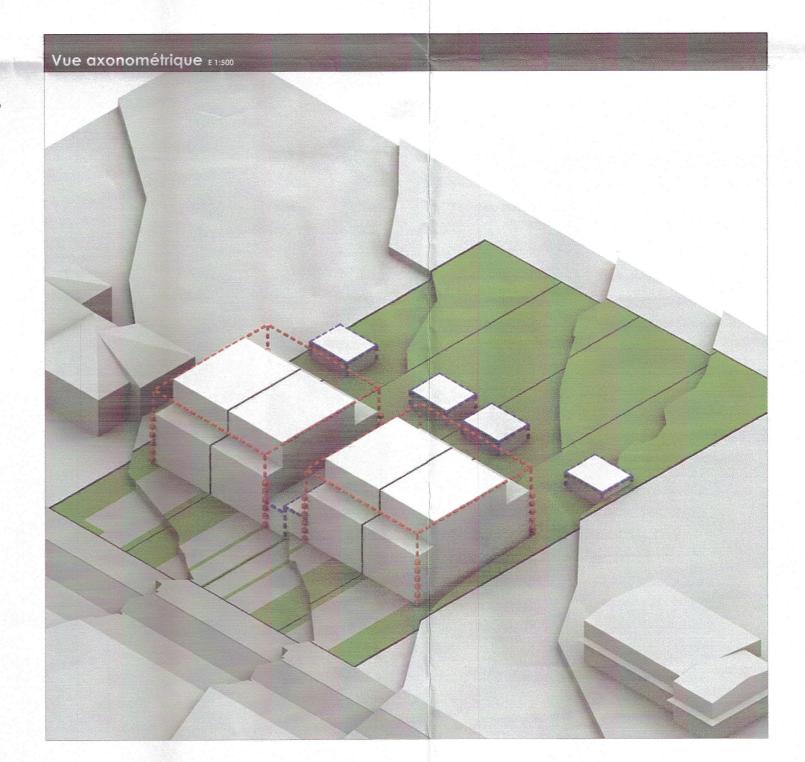
Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

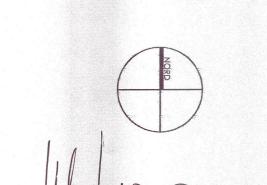
	LOT / ILOT		min.		- surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m²]
surface du scellement du sol [m²]	max.	XXXXX	min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture	XXXXX	max.	min.	max.	nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions hauteur des constructions [m]









ARCHITECTURE | URBAN DESIGN | PROJECT MANAGEMENT

21, rue Jean Jaures

M esch@wwplus.eu W wwplus.eu

T +352 26 17 76 F +352 26 17 76 269

L-4152 Esch-sur-Alzette

PAP THWA 91 URB 12 004

Rue Theodore De Vacquant 91 L-3899 Foetz

LUFLU S.A. Avenue de Luxembourg 183a L-4940 Bascharage

28.08.2013

1.250

URB_12_004_PAP THWA 91_PAP_13-08-02.dwg 1.250 Matistab Plan PAP délimitation des différentes zones du PAG 1.500

Coupes

Légende-type - Coupe théorique gabarit maximal - **B B B B** alignement obligatoire pour constructions

destinées au séjour prolongé limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines terrain naturel

THE RESIDENCE PROPERTY AND PARTY AND terrain projeté

alignement obligatoire pour dépendances limites de surfaces constructibles pour dépendances terre (à titre indicatif)

construction (à titre indicatif) délimitation du PAP